



Année
2024
2025



**1 an
11 stagiaires**
100% de réussite
68% de satisfaction
75% d'insertion



Programme de la formation

La formation s'articule autour de 7 Unités Capitalisables :

- Tronc commun :
- **UC 1** : Se situer en tant que professionnel - 70h
 - **UC 2** : Piloter un système de production - 140h
 - **UC 4** : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise - 140h
 - **UC 5** : Valoriser les produits ou services de l'entreprise - 70h

- Spécifiques en fonction du projet professionnel :
- **UC 3*** : Conduire le processus de production dans l'agro-écosystème en lien avec le projet du candidat. - 315h
 - **UC 6 et UC 7** : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers - UCARE 70h x 2

- *UC 3 proposées au CFPPA :
- Elevage
 - Maraîchage
 - Equin
- UCARE proposée au CFPPA :
- Alpage
- D'autres UCARE seront proposées sur d'autres sites : nous consulter

**Cursus :
Formation Continue**

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (REA)

- La formation permet d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à un chef d'exploitation, techniques et économiques.
- Elle permet un accompagnement dans la faisabilité du projet professionnel.
- Le diplôme du BPREA octroie la Capacité Professionnelle Agricole, permettant de prétendre au dispositif d'Aides à l'installation (DJA).

Durée totale :
En continue sur 10 mois du 23-09-2024 au 27-06-2025

Présence au centre :
970 heures

Présence en entreprise :
280 heures

effectif minimum : 12
effectif maximum : 25

prochaine session : 23/09/2024

CONTAMINE-SUR-ARVE



Cofinancé par
l'Union européenne



Organisation et condition d'accès

- Dossier d'inscription à compléter sur HUB3: lien sur notre site internet
- Test de positionnement : Entre Avril et juin 2025

ACCESSIBILITÉ : L'établissement est signataire de la charte qualitative d'accueil H+, les personnes en situation de handicap reconnu bénéficieront d'un suivi, d'un plan de formation, d'une pédagogie renforcés.

Conditions d'admission

- Le candidat doit avoir au minimum 18 ans
- Avoir une bonne condition physique et pas de contre indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier.
- Justifier d'une année d'expérience professionnelle dans l'agriculture ou d'un CAP ou d'un autre diplôme de même niveau ou supérieur inscrit au RNCP ou de 3 années hors agriculture..
- Possibilité de parcours individualisés selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

Méthodes et modalités pédagogiques

Nous mettons en place une pédagogie de l'alternance avec 280h de stage en entreprise.

- Chaque semaine de formation est organisée au travers de séquences pratique et théorique.
- Un livret d'alternance permet de mettre en adéquation les apprentissages entre l'entreprise, le centre de formation,
- Des évaluations formatives toutes au long de l'année permettent au stagiaire de s'évaluer, et aux formateurs d'adapter la formation si besoin.
- La formation est dispensée par modules et peut être validée par blocs de compétences

Et après ?

Les emplois visés peuvent être :

- Chef d'exploitation
- Salarié agricole spécialisé
- Chef d'équipe

Les Fonctions attribuées peuvent être :

- Gestion de l'information, communication, pilotage / stratégie d'entreprise, gestion économique et financière, gestion du travail, distribution des produits.
- Production : Production de biens alimentaires ou non, transformation de produits, production de services.

Tarifs et conditions financières

- Formation intégralement prise en charge par pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.
- D'autres prises en charge sont possibles suivant le profil du candidat : nous consulter.
- Tarif à partir de 13,07 € de l'heure.

Obtention du diplôme

- Diplôme en 7 Unités Capitalisables (UC) dont 2 unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres.
- Les UC sont évaluées tout au long de la formation dans le cadre de situation d'épreuve inspirée des pratiques professionnelles.
- Pour chaque UC, l'apprenti peut bénéficier d'un 2ème passage s'il ne l'a pas validée.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29257/>

Contactez-nous

Par téléphone: 04 50 03 62 01

Par mail: cfppa.contamine@educagri.fr

MAJ: juin 2024

Contaminé public de formation agricole

CONTAMINE-SUR-ARVE



L'AVENTURE DU VIVANT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

